Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230327-DE2023_040-AR

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 17
Votants : 19

Présents : James WALKER -Éric GAYDON - Dominique GIRAUD- Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Gilles TOURNIER- Bernadette GROBEL - Valérie RAPHOZ - Philippe DECURNINGES - Dominique COMANDONE - Elisabeth GIGUELAY - Brigitte PERROT - Claude SIGWALT - Christophe MECHOUK -Noël DUVAND.
Sont présents mais ne sont pas pris en compte dans le quorum : Jacques GRANDCHAMP- Christelle GAUDET- Marie-Claude GIRARDOZ- Françoise GROBEL- Robert BARATAY- Jean-Marc DAGAND
Absents Représentés : Claude ECHERNIER-MOTTET par Éric GAYDON –Valérie MERLE DARCOURT par Elisabeth GIGUELAY - Nelly DUFFOUR par Sylviane DENIAU - Jonathan DEBOUY par Jacques GRANDCHAMP
Absents : Julien Marc MEYNET – Jérémy COULOMBEL
Secrétaire de séance : Robert BARATAY

OBJET : Attribution d'une subvention au CCAS

DELIBERATION N° 2023.040

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2131-11 et L2311-7,
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-4 et suivants,
Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de verser une subvention de 270 500€ au CCAS, afin que ce dernier puisse mettre en œuvre la politique sociale de la commune,

Vu l'élection à l'unanimité, sur proposition du Maire, de Monsieur James Walker, président de séance

Ne prennent pas part au vote : Jacques GRANDCHAMP, Christelle GAUDET, Françoise GROBEL, Marie-Claude GIRARDOZ, Nelly DUFFOUR, Robert BARATAY, Jean-Marc DAGAND, Jonathan DEBOUY

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'attribution de la subvention au CCAS pour l'année 2023, pour un montant de 270 500 €
DIT que la dépense est inscrite au budget communal

Le secrétaire de séance,
Robert BARATAY

Le président de séance
James WALKER

MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État.